

Avis au public

En vertu de l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite à l'Inspection du Travail et des Mines par la société SUNGAS sàrl pour le compte de Monsieur et Madame Dhamen-Majerus, relative à l'exploitation d'un réservoir souterrain à gaz propane à Christnach, 19, um Bierg.

Waldbillig, le 26 octobre 2020

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,

